

Le dialogisme et la didacticité dans le discours préfaciel

Issam NASSIRI¹, Khalid JAAFAR²

¹Université Mohammed Premier, Maroc

issam.nassiri@ump.ac.ma

²Université Mohammed Premier, Maroc

jaafarkhalid6@gmail.com

Reçu: 09/09/2021,

Accepté: 29/11/2021,

Publié: 31/12/2021

ABSTRACT: *The notion of dialogism has gained renewed interest in studies of discourse analysis. Its strength lies in its ability to adapt to evolving or unprecedented contexts. But what about this notion when it is tracked down in the preface discourse? Are the dialogical traces of the same or different nature? How do these markers help color the didacticity preface? This article aims to list and explain the most frequent dialogical traces in preface discourse. It also seeks to highlight the role of these markers in the establishment of didacticity.*

KEYWORDS: dialogism, discourse analysis, preface discourse, dialogical marker, didacticity

RÉSUMÉ : *Le dialogisme relève de ces notions qui ont connu un regain d'intérêt au sein des études portant sur l'analyse du discours. Sa force revient à sa capacité de s'adapter à des contextes auxquels il n'a pas été destiné au préalable. Mais qu'en est-il de cette notion lorsqu'elle est traquée dans le discours préfaciel ? Les traces dialogiques sont –elles de même nature ou en existe-t-il une variété ? Comment ces marqueurs contribuent-ils à colorer la préface de didacticité ? Cet article s'assigne comme objectif de répertorier, puis d'expliquer les traces dialogiques les plus fréquentes dans le discours préfaciel. IL cherche, aussi, à mettre en évidence le rôle de ces marqueurs dans l'établissement de la didacticité.*

MOTS-CLÉS : dialogisme, analyse du discours, discours préfaciel, marqueur dialogique, didacticité.

Introduction :

De nos jours, la préface se considère comme un objet de recherche fertile. En tant que genre bien ancré dans la littérature du livre, les études se multiplient cherchant à appréhender cet « obscur objet de désir ». Son caractère superflu, si l'on permet le mot, puisque beaucoup de livres sont privés de leurs préfaces, nécessite, de nous, d'en approfondir les recherches afin de mettre en évidence son rôle.

En tant que discours, la préface est un lieu de rencontre de plusieurs phénomènes d'ordre varié à la fois grammatical, énonciatif, pragmatique... Cela lui confère une place importante au sein des études portant sur l'analyse du discours. De ce fait, la notion du dialogisme connaît actuellement un regain d'intérêt. Sa force réside dans sa capacité à s'orienter vers des champs nouveaux. Ainsi, le domaine didactique à travers les préfaces apporte la preuve de la pertinence de cette notion.

Partant de ce constat, le présent article aura une double tâche ; d'abord relever puis expliquer les traces du dialogisme les plus redondantes dans le discours préfaciel. Ensuite, dévoiler l'apport de ces marqueurs afin de préciser leur rôle dans la préface. Je m'occuperai, en préambule, de faire un rappel des composants fondamentaux qui forgent cette notion.

Nous chercherons à comprendre le fonctionnement de la préface sous un angle énonciatif. Pour ce faire, nous essayerons de répondre aux questions suivantes : **Quels sont les marqueurs dialogiques les plus fréquents qui caractérisent le discours préfaciel ? Sont-ils de même nature ou existe-t-il une variété de ces traces ? Comment participent-ils à établir une spécificité de la préface ?**

De cette problématique découlent deux hypothèses ; l'une porte sur le rapport entre le dialogisme et la préface ; l'autre cherche à déterminer le rôle que peuvent jouer ces traces dialogiques dans l'établissement de la didacticité du discours. Nous les exposons comme suit :

- *Si le dialogisme a un caractère essentiel dans tout discours, alors, il serait explicité aussi dans le discours préfaciel à travers une variété de marqueurs.*
- *Le dialogisme contribuerait à l'établissement de la didacticité dans le discours préfaciel.*

Pour essayer de confirmer ou d'infirmer ces hypothèses, nous nous sommes basé sur une vingtaine de préfaces dont certaines portent des

dénominations différentes dans des ouvrages qui relèvent de quatre domaines, la méthode de langue, les usuels, la pédagogie et la linguistique.

Le choix de ce corpus s'explique par notre volonté d'éclaircir un objet de recherche ancré dans la littérature livresque sous un nouvel angle, en l'occurrence l'énonciation. Quant à notre démarche, elle est qualitative. Elle consiste à soumettre ce corpus à l'analyse empirique en cherchant à dégager les principaux marqueurs dialogiques et à relever leur rôle.

Aperçu historique et soubassements théoriques :

2.1- Les origines du dialogisme :

Parmi les concepts qui vont marquer le domaine de l'analyse discursive, celui du dialogisme se taille la part du lion, non seulement qu'il a été tardivement pris en charge en sciences de langage sous des acceptions différentes, mais aussi grâce à la relation qu'il va tisser avec l'analyse du discours dans le contexte français qui est le nôtre.

D'un point de vue historique, le terme de dialogisme a pour origine les écrits du cercle de Bakhtine, qui dès 1930, avancent l'idée de la primauté du dialogue, de la conversation et de l'interaction verbale. Ainsi nous lisons (Todorov 1981, 293) :

Le dialogue- l'échange des mots- est la forme la plus naturelle du langage. Davantage : les énoncés longuement développés et bien qu'ils émanent d'un interlocuteur unique – par exemple : le discours d'un orateur, le cours d'un professeur, le monologue d'un acteur, les réflexions à haute voix d'un homme seul- sont monologiques par leur seule forme extérieure, mais, par leur structure sémantique et stylistique, ils sont en fait essentiellement dialogiques.

Les écrits de Bakhtine commencent à être traduits vers les années 70, notamment par T. Todorov dans son livre intitulé *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique, suivie de Ecrits du cercle de Bakhtine* qui a donné une grande impulsion aux recherches portant sur le dialogisme en analyse du discours et en linguistique de l'énonciation. Depuis lors, les travaux foisonnent dans la sphère francophone, parfois avec des dénominations nouvelles, mais toujours pour montrer la pertinence de cette notion, vu les champs nouveaux qu'elle a explorés.

Selon les dires de J. Bres et al (Bres et al 2012, 9), si Bakhtine est considéré comme le père fondateur de cette notion, il n'a pas pu donner une définition claire au mot dialogisme. Toutefois, en s'inspirant de ses écrits, ils ont défini « *cette notion comme l'orientation de tout discours constitutive et au principe de sa production comme de son interprétation, vers d'autres discours* ». Ainsi, tout écrit qu'il soit monologal ou dialogal s'appuie sur autre discours et cela à trois niveaux ; vers des discours antérieurs ; vers la réponse qu'il suscite et vers le discours lui-même. Dans ce sens, la littérature accorde trois nominations à ces types d'orientations. Ainsi, elle évoque le terme du dialogisme interdiscursif pour le premier type d'interaction, le dialogisme interlocutif pour le deuxième et le dialogisme intralocutif pour le troisième.

2.2- Les niveaux du dialogisme :

Cette essentialisation du dialogisme se manifeste à trois niveaux ; outre le niveau macrotextuel qui concerne un énoncé dans sa globalité comme c'est le cas de l'orientation des *Confessions* de J.J Rousseau (1782) aux *Confessions de saint Augustin* (401), le dialogisme touche à un niveau inférieur l'énoncé, notamment à travers ses différentes composantes syntaxiques ou lexico-sémantiques. Un troisième niveau concerne le mot qui peut faire entendre d'autres voix. Ce plan est pris par ce qui est appelé le dialogisme de la nomination.

2.3- Les formes du dialogisme : interdiscursif, interlocutif, intralocutif :

Les trois niveaux du dialogisme cités supra peuvent revêtir plusieurs formes selon l'orientation du discours (quel que soit son format : tour de parole, article de presse, discours littéraire, discours préfaciel, etc.) soit vers d'autres discours antérieurement proférés par des tiers sur le même objet, soit vers la réponse de l'allocutaire sur laquelle anticipe le locuteur, soit, finalement, vers lui-même, car le locuteur est souvent le premier allocutaire de ses dires. Dans le premier cas nous parlons du dialogisme interdiscursif, dans le second cas, il s'agit du dialogisme interlocutif, quant au troisième, il est dit intralocutif. Nous tenons à préciser que le corpus objet de notre étude regorge d'exemples qui illustrent ces trois formes de

dialogisme et que faute de place, nous ne pouvons pas présenter des illustrations.

Les marques linguistiques du dialogisme :

Comme nous avons pu le montrer, le dialogisme est un trait essentiel de tout discours, cela se produit via la rencontre avec d'autres discours tenus sur le même thème, avec du discours-réponse de l'énonciataire ou encore avec du discours du locuteur énonciateur lui-même. Alors quelles sont les traces susceptibles de marquer ce dialogisme ? Des chercheurs comme J. Bres (Bres 1999, 2017), J. Authier-Revuz (Authier-Revuz 1982, 1984), entre autres, ont pris la tâche de dévoiler ces marqueurs qui sont pour l'occasion assez variés. Les citer tous devient un dessein difficile. Toutefois, et pour faute de place dans cet article, nous passons en revue quelques marques linguistiques à titre d'illustrations puisées dans notre corpus.

Avant d'énumérer ces traces, un petit mot sur le cadre théorique qui constitue notre base dans l'explication de ces marqueurs. En s'inspirant de l'appareil méthodologique de C. Bally (Bally 1965, 36-38) concernant l'actualisation de la phrase. Celle-ci est considérée comme le résultat d'un modus et d'un dictum. Ainsi, dans une phrase comme « il paraît que la terre est ronde », on distingue entre deux parties ; le modus « il paraît » qui s'applique au dictum « la terre est ronde ». C. Bally distingue dans ce cadre entre le sujet modal qui est à l'origine de la modalisation et le sujet parlant qui est derrière la profération de la phrase d'où le sujet modal est nommé énonciateur et le sujet parlant locuteur. En effet, un énonciateur (E1) modalise un dictum pour un énonciataire (E2). Parler d'un énoncé dialogique revient à montrer que l'actualisation d'une phrase (E) (modus+dictum) s'applique à un dictum qui a déjà fait l'objet d'une modalisation antérieure, c'est-à-dire pris en charge par un autre énonciateur (e) pour un autre énonciataire.

Parmi les traces du dialogisme les plus fréquentes dans notre corpus préfaciel, nous citons :

3.1- Le conditionnel :

Dans l'exemple suivant tiré de la préface du livre « éléments d'histoire des sciences » de Michel Serres :

(1) Le livre qu'on va lire voudrait contribuer à résoudre la crise culturelle dans laquelle nous nous débattons et qui a pour cause, entre autres, cette étrangeté, ce divorce entre deux monde, qui se changent parfois en hostilité ou en adoration, toutes deux intempestives.

On recense un dédoublement des instances énonciatives. Dans ce cas, du fait du conditionnel, l'énonciateur E1 cite des propos d'un énonciateur e1 « le livre qu'on va lire veut contribuer à résoudre la crise dans laquelle nous nous débattons... » Mais en produisant des effets de sens autre que l'assertion, ainsi selon le contexte cet énonciateur rejette ou met en doute le contenu propositionnel.

3.2- La négation :

La négation a fait l'objet de plusieurs études, notamment par Ducrot (Ducrot 1980, 49) et Berrendonner (Berrendonner 1981, 54), vu les solutions qui présente pour comprendre le caractère dialogique de tout énoncé. En utilisant une terminologie différente mais proche de celle que nous utilisons pour ces descriptions, Ducrot parle de deux actes illocutionnaires représentés comme un affrontement de deux énonciateurs. Soit l'exemple suivant tiré de la préface manuel de Français, 3^{ème} année : sciences et techniques paru en 1989 :

(2) En outre, l'étude des textes ne se limitant pas à la simple compréhension littérale, on pourra s'habituer à les situer dans un genre (littéraire, scientifique, journalistique...), dans un type de texte (informatif, argumentatif, prescriptif...)

L'énonciateur E1 se base sur un point de vue d'un énonciateur e1 à qui il donne de l'assertion de l'énoncé positif « l'étude des textes se limitant à la simple compréhension littérale ». Acte illocutionnaire auquel il s'oppose par la négation. Dans la plupart des cas, l'énonciateur e1 s'identifie à l'énonciataire E2. Il s'agit d'une réponse par avance à l'objection qui pourrait lui être opposée. Cette hiérarchisation dialogique peut être paraphrasée par « je ne crois pas que l'étude des textes se limite

à la simple compréhension littérale » où la principale renvoie à la modalisation négative de l'énonciateur E1 et la subordonnée retourne à l'énonciateur e1 qui marque l'assertion positive.

3.3- Renchérissement :

Nous avons remarqué au niveau de notre corpus plusieurs énoncés qui marquent un dédoublement énonciatif où l'appel de la voix d'un autre est explicite. A titre indicatif, dans l'introduction du livre « le Vocabulaire Progressif du Français des Affaires » écrit par Jean Luc Penfornis en 2004, nous lisons :

(3) L'ouvrage vous aidera à développer non seulement votre vocabulaire des affaires, mais aussi un certain nombre de savoir-faire professionnels.

Ici, sur le thème [l'ouvrage vous aidera à développer], l'énonciateur E1 évoque deux rhèmes 1 et 2. Cette combinaison lui permet d'affirmer que l'importance du rhème 1 [vocabulaire des affaires] qu'il accorde à une autre voix dite e1 doit se compléter de la prise en considération du rhème 2 [aussi un certain nombre de savoir-faire professionnels] qu'il prend en charge.

3.4- Confirmation :

Une autre manière, cette fois, de mettre en évidence les propos de l'autre par le préfacier énonciateur E1 consiste non pas à les rejeter comme le cas de la négation ou le mettre en doute comme c'est le cas de l'interrogation mais aussi à les confirmer par des adverbes modalisateurs comme *bien*, *évidemment*, *décidément*, *effectivement*, *sûrement* etc. Soit les deux exemples suivants tirés de l'introduction du livre « Vocabulaire Progressif du français des affaires » de son auteur J. L. Penfornie.

(4) Les mots, ainsi mis en scène sont bien vivants, et vous n'aurez aucun mal à en saisir le sens.

(5) Il est bien entendu que cet ouvrage ne cherche pas l'exhaustivité. Pour d'évidentes raisons matérielles et pédagogiques, il est impossible d'enseigner tout le vocabulaire.

Nous remarquons que dans les deux occurrences, l'énonciateur E1 cherche à approuver le déjà dit d'un énonciateur e1, par exemple en (4), l'énoncé « les mots, ainsi mis en scène sont vivant » attribué un énonciateur e1 est confirmé par E1 à l'aide de l'adverbe *bien*. D'une autre façon, en (5) l'opération de ratification des propos de l'énonciateur e1 « cet ouvrage ne cherche pas l'exhaustivité » se fait à l'aide de l'expression *est bien entendu*.

3.5- La concession :

Soit la structure [w, certes x mais y]. D'un point de vue argumentatif, le locuteur s'identifie avec l'énonciateur E1 qui affirme w, s'unie temporairement avec l'affirmation de x accordé à un autre énonciateur e1 qui semble être en contradiction argumentative de w, pour finalement être neutre devant la conclusion tirée de x en lui opposant y. L'exemple suivant tiré d'un avant-propos tiré du livre « les objectifs pédagogiques en formation initiale et en formation continue » de Daniel Hameline illustre cette présentation :

(6) La réforme des enseignements à l'école des Mines de Nancy nous a amenés à réduire fortement le nombre des matières enseignées [...] afin de permettre aux étudiants de les travailler en « profondeur » [...]. Certes, ainsi, l'approfondissement a été plus important qu'avant. Mais nous avons vite pris conscience de la nécessité d'aller plus loin et de définir des niveaux (des « objectifs ») que nous avons grossièrement répartis sur une échelle qui en comportait quatre.

Dans cet exemple, on compte un dédoublement de voix ; le locuteur préfacier met en scène, un énonciateur E1 avec qui s'accorde [la réforme permet aux étudiants de travailler en profondeur], c'est l'équivalent de w dans notre formule. Il s'harmonise temporairement avec e1 [l'approfondissement a été plus important qu'avant] qui est en contradiction avec w. il neutralise par avance la conclusion tirée de x en lui opposant y [nous avons vite pris conscience de la nécessité d'aller plus loin...].

3.6- L'opposition :

Comme nous avons pu le proposer, la conjonction « mais » entre dans la formulation de plusieurs tournures dialogiques. Ainsi, nous pouvons la rencontrer dans l'expression [non x mais y] pour exprimer la négation, [bien sûr x mais y] pour exprimer la concession et [non seulement x mais aussi y] pour le renchérissement. Dans ces expressions, elle est accompagnée d'un adverbe. Qu'en est-il, maintenant de son utilisation toute seule dans un énoncé. Autrement dit, la conjonction « mais » utilisée toute seule permet-elle d'exprimer une hétérogénéité énonciative ? Avant de répondre à cette question, nous avançons, à l'instar de Ducrot, l'existence de deux types de « mais » ; l'une marque la rectification, c'est l'équivalent de *sino* en espagnol, *sondern* en allemand ; l'autre « mais » marque l'opposition concessive. Seule la deuxième catégorie qui nous concerne. Ducrot (Ducrot 1984, 229) présente la description suivante : « *Depuis longtemps J.-C. Anscombe et moi nous décrivons les énoncés du type « p mais q » en disant que le premier segment (p) est présenté comme un argument pour une certaine conclusion (r), et le second pour la conclusion inverse* ».

Toutefois l'auteur focalise son regard sur un cas que nous avons déjà détaillé, en l'occurrence là où le (p) est introduit par *certes*. Ainsi, dans l'énoncé suivant « *certes, il fait beau, mais j'ai mal aux pieds* », ils montrent que les deux parties véhiculent deux arguments opposés ; « r : aller faire du ski pour » pour « il fait beau » qui sera réfuté par « -r : je ne vais pas aller skier » concrétisé par « j'ai mal aux pieds ». Dans cet exemple, ils attribuent (p) à un autre énonciateur assimilé à l'allocutaire. Ainsi nous lisons (Ducrot 1984, 229) « *ils[les énoncés de ce genre] mettent en scène deux énonciateurs successifs, E1 et E2, qui argumentent dans des sens opposés, le locuteur s'assimilant à E2 et assimilant son allocutaire à E1.* ». Cependant, il semble, pour Ducrot, que la coexistence de ces deux voix dans le même énoncé revient à la nature même de *certes* qui permet ce genre d'explication. Conséquemment, le dialogisme- Ducrot parle de polyphonie- disparaît en son absence. Pour illustrer ses propos, il avance comme exemple l'énoncé « ils sont longs, mais légers » en réponse à une demande faite au locuteur pour décrire ses skis. Il voit mal comment on peut insérer dans cet énoncé le marqueur dialogique *certes*. Si l'exemple présenté par Ducrot est convainquant, d'autres occurrences- sous forme de(x mais y) sont de nature dialogique. Soit l'exemple suivant

tiré de l'avant-propos du livre « orthographe et écriture pratique des accords » :

(7) Les recherches didactiques récentes ont en effet montré que le stockage des savoirs orthographiques ne crée pas d'automatismes, mais que l'automatisme passe par la pratique de l'écriture et par le retour sur cette pratique dans une démarche de rectification.

Dans cet exemple rien n'empêche d'introduire certes dans la première partie de cet énoncé. Par conséquent, « les recherches didactiques récentes ont, en effet, montré que le stockage des savoirs orthographiques ne crée pas d'automatismes » est accordé à un énonciateur (e1). Ce dédoublement de voix est marqué au niveau de cet énoncé par le connecteur d'explicitation « en effet » qui semble faire la conclusion des propos déjà tenus comme le montre la paraphrase suivante « les recherches didactiques récentes ont en effet montré que le stockage des savoirs orthographiques ne crée pas d'automatismes, paraît-il ».

3.7- La subordination :

Nous avons jusqu'ici montré que le dialogisme est un enchâssement de l'énoncé e1 dans l'énoncé E1. Partant de là, la subordination en tant qu'opération qui consiste à joindre deux propositions enchâssées de l'une dans l'autre est un exemple archétypique du dialogisme. Dans le discours préfaciel objet de notre recherche, ce mode de liaison se trouve réalisé dans plusieurs exemples, notamment à travers les conjonctions « si », « puisque » et « bien que ». Nous passons en revue les trois exemples :

3.7.1- Si

Certaines expressions hypothétiques – non conditionnelle- ont un caractère dialogique explicite, nous allons illustrer cela par l'exemple suivant tiré de l'avant-propos du livre « orthographe et écriture pratique des accords », soit :

(8) Ce qui est visé ici en fin de compte, c'est la patiente élaboration d'un comportement face à l'écrit propre aux élèves, permettant à chacun d'eux de « dire des choses » sur la langue et les discours, et par voie de conséquence, d'en maîtriser progressivement l'usage. Dans cette perspective, si l'enseignant est garant de l'efficacité des

dispositifs d'apprentissage, l'élève est responsable, dans son activité, de leur usage.

Dans cet énoncé, X : [l'enseignant est le garant de l'efficacité des dispositifs d'apprentissage] représente une réfutation que l'allocutaire pourrait adresser au locuteur en se basant sur une croyance communément admise « l'enseignant est le pivot de toute opération d'apprentissage ». De ce fait, le locuteur semble s'effacer derrière des doxas pour orienter l'allocutaire en faveur du point de vue exprimé dans Y : [l'élève est responsable, dans son activité, de leur usage]. A mon sens, la subordonnée hypothétique dans cet exemple « si l'enseignant est garant de l'efficacité des dispositifs » cherche à réaliser deux objectifs ; d'un côté, l'énonciateur E1 s'oriente vers l'allocutaire A1 pour valider le contenu propositionnel véhiculé par X et donner une image conciliatrice puisqu'il semble apte à admettre l'opinion adverse ; d'un autre côté, le contenu X est considéré comme la base ou le cadre qui lui permet de faire admettre le contenu Y au moment où celui-ci semble contredire ou au moins limiter le contenu X.

Dans cet exemple, le préfacier qui semble défendre l'idée de l'implication de l'élève dans l'élaboration de sa propre méthode pour apprendre l'écrit est reprise dans Y. Pour ce faire, l'allocutaire est sollicité à participer à l'élaboration de X. Conséquemment, il se trouve dans la position de co-énonciateur pour valider même Y.

3.7.2- Puisque :

Le caractère de la conjonction de subordination *puisque* est assez particulier en le comparant avec des connecteurs qui expriment la même fonction, à savoir la causalité. Ducrot (Ducrot et al 1980, 48) est parmi les premiers linguistes à avoir dégagé son rôle dialogique dans la mesure où elle dévoile dans l'énoncé la coexistence de plusieurs énonciateurs. Son point de départ était une comparaison entre *puisque* et *car* dans des énoncés qui ont la formule Enoncé 1(puisque/ car) Enoncé 2. Il conclut :

En introduisant E 2 (deuxième énoncé) par *puisque*, le locuteur fait s'exprimer un énonciateur dont il se déclare distinct et qu'il identifie à l'allocutaire. Autrement dit, le locuteur ne s'engage pas sur E2 à titre personnel, il n'en prend pas la responsabilité (quoiqu'il puisse se déclarer par ailleurs d'accord avec E2). Cela explique la possibilité de *puisque*

dans le raisonnement par l'absurde, quand l'hypothèse formulée en E2 est justement que le locuteur combat : il fait alors semblant de se placer sur le terrain de son adversaire et tire les conséquences de son point de vue.

Cette insinuation du discours de l'autre peut-être explicite dans l'exemple suivant tiré de la préface du livre « d'une évaluation en miettes à une évaluation en actes » soit,

(9) Vous me savez, en outre, « expérimentaliste », donc, a priori, peu qualifié pour évaluer puisque, de ce point de vue et par méthode, je n'ai rien à me préoccuper de la valeur de ce qui m'occupe... affaire de goût sans plus.

Dans cet énoncé, on peut compter deux voix ; l'une revient à l'énonciateur E1 [vous me savez, en outre, « expérimentaliste », donc, a priori, peu qualifié pour évaluer] ; l'autre est attribué par E1 à un autre énonciateur e1. Cette voix est introduite par *puisque* [je n'ai rien à me préoccuper de la valeur de ce qui m'occupe... affaire de goût sans plus, correspond à l'allocutaire comme nous avons déjà montré dans l'explication de Ducrot].

3.7.3- Bien que :

En plus de son rôle à exprimer la concession, la conjonction de subordination « bien que » est un outil utilisé pour mettre en évidence la relation entre la thématisation et le dialogisme. Ainsi, lorsque « bien que » est placé en tête d'une phrase circonstancielle exprimant la concession, c'est-à-dire en position de thème, elle a des fortes chances à faire montrer un dédoublement énonciatif contrairement au cas où la subordonnée concessive est placée après la principale. Ce point a déjà fait l'objet d'analyse faite par Danon-Boileau et al (Danon-Boileau et al 1991, 112) à propos de la question de l'intégration syntaxique et discursive. Les auteurs ont montré que :

Plus que l'intégration opère au sein du discours (plus le segment s'émancipe de ses liens avec l'énoncé en cours) et plus son énonciation devient « dialogique » : un segment thématique ne correspond pas à une construction référentielle ou assertive dont l'énonciateur serait le seul support.

Autrement dit, lorsqu'un élément est intégré en position de thème, il est intégré au discours et non pas à l'énoncé. Il fait dévoiler une pluralité de voix au sein de la phrase et l'énonciateur E1 n'est pas le seul responsable de son énonciation. Cette règle est applicable à n'importe quel fragment posé en position de thème ; c'est le cas de notre exemple de la subordonnée concessive placée en tête d'une phrase, soit l'exemple tiré de la préface du « Nouveau Petit Robert, dictionnaire Alphabétique et Analogique de la Langue Française (1993) :

(10) Le Nouveau Petit Robert, bien qu'il décrive fondamentalement une norme du français de France, inclut certains régionalismes, de France et d'ailleurs, pour souligner qu'il existe plusieurs « bon usage ».

Cet énoncé marque un dédoublement énonciatif ; un énonciateur E1 prend en charge le contenu propositionnel exprimé dans la principale [le Nouveau Petit Robert inclut certains régionalismes, de France et d'ailleurs, pour souligner qu'il existe plusieurs « bon usage »] ; en même temps, il se distancie du contenu exprimé dans la subordonnée introduite par « bien que » posée en tête de phrase [bien qu'il décrive fondamentalement une norme du Français de Franc] qui sera imputé à un énonciateur e1. Signalons dans ce cadre l'usage impératif du subjonctif qui, lui aussi, est considéré comme un signe de l'hétérogénéité énonciative de la proposition. Cette distanciation de l'énonciateur E1 vis-à-vis des propos assertés par e1 s'explique par le fait que la subordonnée fait partie du déjà dit et constitue une redite déjà évoquée dans le cotexte que ce soit par E1 ou par e1 comme nous pouvons lire dans un paragraphe précédent : [Cependant, l'objectif du Nouveau Petit Robert n'a pas varié : c'est la description d'un français général, d'un français commun à l'ensemble de la francophonie, coloré par des usages particuliers, et seulement lorsque ces usages présentent un intérêt pour une majorité de locuteurs.]

Un autre point mérite d'être cité est que la subordonnée introduite par « bien que » constitue un argument moins pertinent délaissé à un autre énonciateur et à partir duquel l'énonciateur E1 met en évidence son argument le plus fort.

3.8- La Complétive :

Comme nous avons déjà signalé à propos de la subordonnée concessive introduite par « bien que » en position de thème, une complétive introduite par « que » en tête de phrase peut dévoiler un dédoublement énonciatif. Dans ce cadre, Danon-Boileau et.al ont montré que l'utilisation obligatoire du subjonctif dans ce genre de subordonnée est une trace de la pluralité des voix qui caractérise la complétive. Soit l'exemple présenté par les auteurs « Qu'ils viennent, ça m'étonnerait ». D'un point de vue grammatical, cette phrase est acceptable, contrairement à l'utilisation du mode indicatif dans la subordonnée qui rend la phrase agrammaticale. L'usage du subjonctif est un signe de l'hétérogénéité énonciative de la phrase. Pour illustrer cela, nous avons recouru à un exemple tiré de l'avant-propos du « dictionnaire encyclopédique de pragmatique », soit :

(11) Qu'il y ait un rapport, une contamination entre structure du langage et emploi du langage est un fait qui a été bien attesté depuis une vingtaine d'années. Mais il ne saurait être question de restreindre l'ensemble de la pragmatique à ce type de phénomènes.

Cet énoncé est dialogique à plusieurs échelles ; d'un côté, le préfacier énonciateur E1, en disant [qu'il ait un rapport, une contamination entre structure du langage et emploi du langage], il en se distancie, notamment par l'utilisation du subjonctif, en l'accordant à un énonciateur e1.

Cette distanciation est marquée par la conjonction de coordination « mais » qui montre l'opposition de E1 aux propos imputés à e1 ; d'un autre côté, l'utilisation du conditionnel dans le cotexte qui suit immédiatement la phrase complexe [ne se saurait être question de restreindre l'ensemble de la pragmatique à ce type de phénomènes] qui est une redite du contenu véhiculé dans la complétive, à savoir que la pragmatique ne s'occupe pas seulement du rapport entre la forme du langage et sa fonction, constitue un déjà asserté qui peut être un énoncé

du type (il ne saura être question de restreindre l'ensemble de la pragmatique à ce type de phénomènes). Ce contenu sera modalisé par l'énonciateur sous la modalité du doute pour en exprimer sa prise de distance. Celle-ci sera mise en évidence et confirmée par une autre trace dialogique, en l'occurrence « bien que » qui introduit des propos d'un énonciateur e1. En effet, nous lisons dans un paragraphe placé juste après :

(12) Bien qu'il concerne fondamentalement l'usage du langage, fait intervenir également des problèmes non strictement linguistiques, comme les problèmes de l'inférence, de l'usage approximatif, des métaphores, de la compréhension en contexte, des lois de discours.

Une subordonnée placée en position de thème, qu'il soit dans le cas de la concession, de l'hypothèse ou de la complétive, est un exemple clair de la coexistence au sein d'un énoncé d'un dédoublement de voix qui permet à un énonciateur E1 d'insérer des propos d'un énonciateur e1.

3.8- Comparaison :

Quelques énoncés comparatifs sont un exemple clair de l'hétérogénéité énonciative. Ils mettent en évidence un rapport entre deux éléments où l'un est pris en charge par l'énonciateur E1, quant à l'autre, il relève de l'énonciateur e1. Dans ce cadre, nous pouvons distinguer entre trois types de comparaison ; de supériorité, d'infériorité et d'égalité :

Dans le cas de la comparaison de supériorité, nous pouvons remarquer un dédoublement énonciatif dans lequel apparaissent deux énonciateurs différents, soit l'exemple suivant tiré de la Présentation du dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation :

(13) S'il ne fallait citer qu'un ancêtre, c'est le célèbre Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson qu'il conviendrait d'élire, la filiation valant plus par une certaine communauté d'objectifs, comme il apparaîtra plus loin, que par une analogie de réalisation.

Nous pouvons dire que devant le thème de [la filiation du dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation au dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson], l'énonciateur E1 met en corrélation deux arguments [certaine communauté d'objectif] et

[analogie de réalisation]. Il affirme la prééminence du premier argument, qu'il prend en charge, sur le deuxième argument qu'il impute à un autre énonciateur e1.

Pour la comparaison d'infériorité introduite généralement par l'élément « moins », nous pouvons distinguer également deux énonciateurs E1 et e1. L'exemple suivant tiré de la préface du livre « élément d'Histoire des sciences » illustre nos propos :

(14) Mais la tension majeure du groupe et de son livre vint, on s'en doute, moins de la disparate des spécialités que de l'idée globale que chacune de nous se faisait de la discipline.

Devant le thème [la tension majeure du groupe et de son livre vint], l'énonciateur E1 met en interdépendance deux arguments [de la disparate des spécialités] imputé à l'énonciateur e1. Cet argument est déclaré inférieur à un deuxième argument [l'idée globale que chacune de nous se faisait de la discipline] qui est pris en charge par l'énonciateur E1.

Dans les deux types de comparaison que nous avons analysés, nous avons remarqué une disposition en ordre inversé des arguments par rapport aux énonciateurs ; dans le cas de la comparaison de supériorité E1 est attribué au premier argument et e1 au deuxième. Néanmoins, dans la comparaison d'infériorité, c'est le contraire qui se produit, c'est-à-dire, E1 prend en charge le deuxième argument, quant au premier argument, il est imputé à e1. Cette disposition semble normale dans la mesure où l'énonciateur E1 qui représente le locuteur cherche à se valoriser en s'attribuant l'argument le plus pertinent (le premier dans la comparaison de supériorité et le deuxième dans la comparaison d'infériorité), et dévalorise l'autre en lui imputant l'argument le moins pertinent (le deuxième dans la comparaison de supériorité et le premier dans la comparaison d'infériorité).

Nous arrivons maintenant à la comparaison d'égalité, soit l'exemple tiré de l'avant-propos du dictionnaire d'Histoire et Philosophie des sciences :

(15) Et ce paradoxe ne va pas sans provoquer un grave malaise, lequel affecte aussi bien l'allure de la recherche que l'enseignement des sciences et plus généralement la civilisation « occidentale ».

De la même manière, et à propos du thème [lequel (le grand malaise) affecte] ; l'énonciateur lui accorde deux rhèmes [l'allure de la recherche] et [l'enseignement des sciences] à un degré d'égalité d'importance. Mais la question qui se pose est la suivante : vue que les deux rhèmes se trouvent à égalité d'importance, comment distinguer entre l'argument pris en charge par l'énonciateur E1 et celui imputé à e1 ? Se tenir au principe déjà appliqué dans les cas de la comparaison de supériorité et d'infériorité, à savoir l'énonciateur cherche à se valoriser et dévaloriser l'autre, n'est pas opérationnel. Si l'on croit les propos de J. Bres, et au nom d'un principe nommé de rhématicité, résoudre ce problème revient à imputer le premier argument à E1 car il est d'une rhématicité supérieure, vu qu'il rapporte un contenu informationnel nouveau. Par contre, le deuxième argument est accordé à e1, car il fait partie du déjà asserté. A ce propos J. Bres (Bres 1999, 5) avance :

Dans le cas de la comparaison d'égalité ou de supériorité, la parole de E1 en tant qu'elle prétend apporter du nouveau s'investit sous x (le premier argument), la parole de l'autre (e1) s'inscrivant en déjà dit (y), en accord avec la différence de rhématicité de x et de y. dans le cas de la comparaison d'infériorité, le principe de valorisation / dévalorisation s'avère fort que la différence de rhématicité de x et de y, et E1 s'inscrit sous y et inscrit e1 sous x.

Résultats et discussion :

Nous avons pu montrer que le dialogisme a un caractère essentiel dans le discours préfaciel. Le relevé d'une série de traces marqué et non marqué montrent que l'hétérogénéité du discours préfaciel est un fait irrécusable. La question qui se pose est la suivante : quel est l'effet recherché par le préfacier à travers le recours au dialogisme ? Autrement dit, le dialogisme constitue-t-elle une trace de la didacticité ? Répondre à cette question passe par circonscrire le concept de didacticité.

Le terme de didacticité est forgé vers les années 80 pour traiter un certain nombre de discours qui ne relèvent pas du domaine proprement didactique. Si l'étude des discours relevant d'un cadre institutionnel de l'enseignement et de la formation ne pose pas de problème, d'autres

discours aux caractéristiques sociologiques imprécis nécessitent des éclaircissements. Dans ce sens, le discours préfaciel fait partie de ces discours qui ne sont pas préalablement didactiques mais susceptibles d'être caractérisés de didacticité. De ce fait, nous repérons trois types de données dans ce genre de discours :

- Des données situationnelles : Permettent de répertorier la didacticité dans une situation de communication dans laquelle un locuteur savant cherche à partager son savoir à un interlocuteur moins savant.
- Des données formelles : caractérisent la didacticité par l'ensemble des manifestations linguistiques identifiées à travers des procédés comme les définitions, les exemples, l'explication, la reformulation...
- Des données fonctionnelles : un discours marqué de didacticité est connu plus par la visée mise en jeu. C'est-à-dire l'intention du locuteur vis-à-vis de son interlocuteur : cherche-t-il d'augmenter son savoir ? de le faire agir ? de le pousser à réagir ? de faire croire ?

Dans le même sens, A. J. Greimas (Greimas & Fontanille 1984, 124) dans un entretien mené par J. Fontanille avance la « compétiencialisat[i]on » de l'autre comme critère principal pour tout discours à caractère didactique. A ce propos, il avance :

Je crois que ce qui caractérise le discours didactique, c'est la « compétiencialisat[i]on ». J'emploie ce terme barbare avec un peu de réticence, mais il décrit parfaitement cette opération d'augmentation voulue et programmée de la compétence qui me semble spécifiquement didactique. C'est, je crois, ce qui permet de distinguer la didactique à l'intérieur des autres discours persuasifs.

Une fois la notion de didacticité circonscrite, il s'avère nécessaire, maintenant, de montrer en quoi réside l'importance du dialogisme dans l'établissement de la didacticité. A ce propos, nous n'allons pas relever toutes les traces dialogiques relevant des trois types de données citées supra. Nous nous intéressons, au contraire, aux éléments qui nous semblent pertinents à dévoiler cette intention voulue du préfacier d'augmenter le savoir du lecteur.

En tant qu'interaction entre deux discours, le dialogisme consiste à un recours aux dire des autres. Ceux-ci cherchent, à titre d'exemple, à définir un mot, à expliquer ou encore à donner une précision. L'exemple

suivant tiré de l'introduction du dictionnaire de la formation et du développement personnel illustre nos propos, soit

(16) « *Le dictionnaire est une machine à rêver* », écrivait Roland Barthes.

Pour expliquer le mot dictionnaire, le préfacier recourt à une altérité de renom, en l'occurrence R Barthes. Le choix de cette altérité n'est pas dû au hasard, le préfacier cherche à transformer cette définition en un savoir encyclopédique, ce qui permet de le convertir en un événement véridique d'un point de vue d l'universel.

Dans cet exemple tiré du dictionnaire le Français Correct :

(17) *Cette initiation a été jugée tellement utile que les autorités de Saint-Louis ont souhaité qu'elle soit élargie à d'autres étudiants, en droit et en économie.*

Le préfacier recourt à une autorité pour préciser l'utilité qu'on peut tirer d'une initiation. A mon sens, Se cacher derrière cette autorité a pour objectif de faire adhérer le lecteur aux propos de l'énonciateur. Conséquemment, présenter ce savoir comme véridique.

Autre forme de didacticité rencontrée, celle qui concerne le recours aux propos de l'autre sans préciser leurs sources. Il s'agit de ce qu'Authier-Revuz (Authier-Revuz 1984, 102) dénomme l'autonymie connotée. De ce fait, les préfaces regorgent des expressions mises entre guillemets, en italique ou introduites par un commentaire qui cherchent à transmettre un savoir encyclopédique.

L'exemple suivant, tiré de l'avant-propos du Grammaire Méthodique du Français, illustre nos propos, soit :

(18)Au contraire, le dispositif plurisectoriel qu'est une langue implique qu'une grammaire globale opère un choix théorique à chacun des niveaux constitutifs de ce qu'on appelle traditionnellement les « domaines » de la langue.

Nous rencontrons d'autres traces de didacticité qui, d'ailleurs, rappellent les manuels comme c'est le cas des définitions éparpillées dans plusieurs préfaces. Ainsi, à titre d'exemple, nous lisons dans l'avant-propos du dictionnaire analogique :

(19) Qu'est-ce qu'un dictionnaire analogique ?

C'est un dictionnaire dans lequel les mots sont groupés selon leurs rapports de sens, et le premier dictionnaire analogique en date, celui de P. Boissière, avait pour but d'être un répertoire « des mots par les idées et les idées par les mots ».

Dans cette définition, le dialogisme est signalé par l'introduction des guillemets qui permettent d'introduire un discours autre dont l'altérité n'est pas précisée. Nous pouvons également dire que le préfacier joue le rôle d'un intermédiaire entre un lecteur moins savant qui pose la question et le professeur considéré comme un connaisseur qui répond à cette question d'où le caractère dialogique et dialogal de ce passage.

Autre signe formel de la didacticité renvoie au procédé de la reformulation utilisé par le préfacier. En effet, le préfacier reformule des propos antérieurs par des nouveaux mots à l'aide de l'élément « c'est-à-dire » ou par d'autres expressions qui peuvent remplir cette fonction notamment par les expressions : voire, autrement dit, disons.

Sur le plan graphique l'utilisation massive des deux points d'explication dans les préfaces permet de présenter au lecteur un corps de connaissances nouvelles et le conduit, par voie de conséquence, à augmenter sa compétence. Les exemples foisonnent dans notre corpus, nous présentons un seul exemple tiré du dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, soit :

(20) Prenons quelques exemples : Si le lecteur cherche dans ce dictionnaire de linguistique les termes courants de la grammaire traditionnelle : *antécédent, relatif, adverbe, adjectif, démonstratif, emprunt*, etc., il s'attend à trouver une explication qui le renvoie à cette grammaire...

Trois données formelles de didacticité se trouvent explicitées dans cet énoncé ; outre l'exemple, on cite les deux points d'explication et l'écriture italique. Trois éléments qui rappellent les procédés utilisés dans les manuels scolaires et qui cherchent à transmettre un savoir à l'autre.

Sur le plan lexical, les préfaces regorgent de termes spécialisés. Voici quelques mots que nous avons repérés dans les préfaces parcourus et qui une coloration de scientificité :

(21) norme/ Régionalisme.

(22) structure du langage/ emploi du langage/ pragmatique.

(23) inférence/ usage approximatif/ lois de discours.

Conclusion :

Nous aimerons, pour conclure, dire que la tâche que nous avons voulu réaliser consiste à définir le dialogisme en tant que phénomène essentiel du discours préfaciel. Nous avons, également, relevé un certain nombre de marqueurs dialogiques - et pas tous - qui ont confirmé que le discours préfaciel n'échappe pas à cette règle. Nous avons montré, dans un deuxième temps, que le dialogisme permet de colorer le discours préfaciel de didacticité en se basant seulement sur quelques données. Toutefois, un travail d'analyse du discours préfaciel, s'il veut gagner davantage en efficacité, devrait aborder toutes les entrées, ce qui donnera aux résultats obtenus toute leur pertinence. Par ailleurs, ce travail a constitué pour nous un lieu propice pour traiter la question du dialogisme et sa relation avec la didacticité. En bref, ce qui nous paraît essentiel se résume en ces points :

- Le dialogisme est un outil pertinent pour l'analyse du discours préfaciel.
- Le discours préfaciel repose dans une grande partie sur la transmission du savoir. De ce fait, il renferme beaucoup de procédés relevant ce qui se passe dans un cadre d'enseignement ou de formation comme le cas de la reformulation, l'explication, l'exemplification et le recours aux dires des autres.
- En tant que discours qui a pour finalité la « compérentialisation », le discours préfaciel n'est pas seulement un discours persuasif, il est aussi coloré de didacticité.

Référence :

- Authier-Revuz, J. 1982. « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours ». in *Documentation et recherches en linguistique allemande contemporaine*. Vincennes. N26. 91-151. Doi : https://www.persee.fr/doc/drlav_0754-9296_1982_num_26_1_978.
- Authier-Revuz, J. 1984. « Hétérogénéité(s) énonciative(s) ». in *Langages*, 19^e année, les plans d'énonciations. 98-111. Doi : <https://doi.org/10.3406/lgge.1984.1167>.
- Bally, C. 1965. *Linguistique générale et linguistique Française*. Berne : Francke Berne.
- Berrendonner, A. 1982. « Le fantôme de la vérité », in *Eléments de pragmatique linguistique*. Paris : Minuit, 35-73.
- Bres, J. 1999. « Vous les entendez ? analyse du discours et dialogisme ». in *Modèles linguistiques*, 40 Doi : <https://doi.org/10.4000/ml.1411>.
- Bres et al. 2012. *Dialogisme : langue, discours*. Bruxelles : PETER LANG.
- Bres, J. (2017). « Dialogisme, éléments pour l'analyse ». in *Recherches en didactique des langues et des cultures*, 14-2. Doi : 10.4000/rdlc.1842.
- Danon-Boileau, L. et al. (1991). « intégration discursive et intégration syntaxique », in *Langages*, 104.
- Ducrot, O. et al. (1980), *les mots du discours*, Paris : minuit.
- Ducrot, O. (1984). « esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation » in *le dire et le dit*, Paris : minuit.
- Greimas, A, J & Fontanille, J. (1984). *Entretien : Sémiotique et enseignement du français*. In *Langue Française* 61.
- Todorov T. (1981). Mikhaïl Bakhtine. *Le principe dialogique suivi de Ecrits de cercle de Bakhtine*. Paris : seuil.